

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

Portant promotion à trente (30) mois
au titre de l'année 1990 des Profes-
seurs de Lycée des cadres de la caté-
gorie A hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement Technique) de
la République du Congo.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant
refonte du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des ca-
dres de la catégorie A, hiérarchie I ;
(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 29 Mai 1964 fixant
le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 règle-
mentant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/304-MJT-DGT du 30 Septembre 1967
modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie
AI de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dis-
positions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22
Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juil-
let 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des
agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant
déblocage des effets financiers des avancements et des révisions
des situations administratives ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant
organisation des intérimaires du Gouvernement ;
(/u le décret n° 94-18/MFPRA/DGFP/DGCA-SAV du 1er
FEVRIER 1994 portant inscription au tableau d'avancement au titre de
l'année 1990 des Professeurs de Lycée des cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique)
de la République du Congo et dressant la liste des fonction-
naires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3)
ans ;

D.G.B.

D.G.C.F.

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

/) E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Sont promus à trente (30) mois aux échelons ci-après au titre de l'année 1990, les Professeurs de Lycée des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) de la République du Congo dont les noms suivent Aoc = Néant.

AU 4° ECHELON INDICE 1110

- ~~KOUFOUILLA-KOUA MOUNGOUALA~~ (Jean de Dieu) P/C du 03 Avril 1991, en service à Brazzaville.

AU 7° ECHELON INDICE 1540

- MBOU (Adolphe) P/C du 04 Avril 1991 en service à Brazzaville.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées ~~sera~~ Publié au journal officiel ~~de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.~~ /-

Brazzaville, le 1er FEVRIER 1994

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,

Jean Prosper K O Y O.

Général - Jacques Joachim YHOMBY - OPANGÓ

AMPLIATIONS :

JORC..... 1
DGFP/DGCA..... 3
D.G.B..... 2
D.G.C.F..... 2
B/SOLDE..... 2
BST/DGCA..... 2

TRESOR..... 2
DOSSIERS..... 4..
INTERESSES..... 2
SGG/BC..... 2.